atlanticom

act! CONSULTANT CERTIFIÉ 2022

LIVRET ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL

2023

de l'apprenant

atlaNTICom – 42 impasse de la Quenouille – 44300 Nantes
Tel: 02.28.23.79.83 – Email : christophe@logiciel-act.fr - Web : www.logiciel-act.fr
Le site Web d'atlaNTICom a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le N°877102
Copyright © 2003- 2023 - Tous droits réservés - Siret : 48014203300012 – APE 6202A – TVA FR70480142033

BIENVENUE !

Vous participez à une session de formation organisée par notre organisme et nous vous remercions de votre confiance.

Vous pouvez nous joindre :

Accueil standard : 02 28 23 79 83

Du lundi au jeudi : 09h00 à 18h00
Le vendredi : 09h00 à 17h00

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE et ADMINISTRATIF :
Christophe Girard : christophe@logiciel-act.fr

Nous vous présentons ci-dessous toutes les informations utiles au bon déroulement de votre formation, aussi bien au niveau pédagogique que pratique.

1. **Historique et présentation d'Atlanticom**
2. **Situation géographique**
3. **Informations sur la formation**
4. **Droits et devoirs de l'apprenant**
5. **Règles de sécurité**
6. **Règlement intérieur**

Copyright © 2003- 2023 - Tous droits réservés - Siret : 48014203300012 – APE 6202A – TVA FR70480142033

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

Intégrateur d'applications de gestion depuis 2001, Atlanticom est également un centre de formation agréé par le gouvernement, qui propose des formations ayant pour but l'acquisition des compétences clés liées à l'utilisation des solutions distribuées.

Nous mettons en place des actions de formation réalisées par un consultant expert certifié par l'éditeur du logiciel. Ces formations ont pour objectif de développer les compétences liées à la prise en main et à l'utilisation efficace des solutions distribuées par Atlanticom. L'apprenant, au travers de ces formations, sera opérationnel rapidement. Les formations sont personnalisées, elles allient un savoir-faire et des méthodes pédagogiques adaptées aux besoins de l'entreprise.

Les formations sont assurées en PRESENTIEL (en intra entreprise uniquement) ou en DISTANCIEL (par l'utilisation d'outil de visioconférence de type Teamviewer ou Microsoft Teams)

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

ATLANTICOM dispense des formations en intra entreprise uniquement (formation réservée à un groupe de salariés d'une seule entreprise), donc en vos locaux exclusivement.

NB : si votre entreprise n'est pas en capacité d'organiser la formation en ses locaux, nous pourrons vous proposer de la réaliser dans les locaux d'un partenaire certifié Qualiopi sur Nantes.

3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ces horaires peuvent être adaptés selon les besoins du client. Une pause d'une heure minimum sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.
Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.
En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le service formation d'Atlanticom (se référer à nos CGV de formation).

Pour les formations en distanciel, l'apprenant recevra la veille de la formation, le lien de connexion et les identifiants.

Copyright © 2003- 2023 - Tous droits réservés - Siret : 48014203300012 – APE 6202A – TVA FR70480142033

4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement). Chaque apprenant se doit de respecter les règles d'hygiène et de civilité.

L'apprenant étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle. Il est nécessaire de prendre des notes durant la formation. A l'issue de la formation, les apprenants disposent d'un support en ligne et de documents téléchargeables depuis l'application.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les apprenants devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont celles appliquées dans les locaux de l'entreprise de l'apprenant.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur en vigueur est celui appliqué par l'entreprise de l'apprenant.

Le règlement intérieur doit également être affiché au sein de l'entreprise de l'apprenant ou mis en ligne sur son site Internet.

Copyright © 2003- 2023 - Tous droits réservés - Siret : 48014203300012 – APE 6202A – TVA FR70480142033